

POUYASTRUC ' Info

FEVRIER 2013 N°23

DANS CE NUMERO

Vœux du Maire 1

INFOS DE LA MAIRIE

Les nouveaux arrivants	3
Délibérations	4/11
La communauté des co- teaux de Pouyastruc	12
Les Commissions	13
La bibliothèque	14
Vie de l'école	15

LES ASSOCIATIONS

Coup de Pouce	16
Parenthèses	17
Les chanteurs de l'Es-	18
Les archers	18
La gym volontaire	19
Le judo	19
Les retraités	20
Le tennis	20
La fraternelle	21
L'Uscp	21
Les Boussalous	22

LA VIE DU VILLAGE

Le SYMAT 23

PAGE VERTE :

La trame verte et
bleue 24

HISTOIRE DU VILLAGE

L'histoire par les cartes 25/27

INFOS PRATIQUES 28

Chers amis,

Comme chaque année, à pareille époque, je suis heureux de vous présenter tous les vœux de mon équipe et de moi-même pour la nouvelle année en vous assurant que nous faisons notre possible pour répondre à vos besoins.

C'est ainsi que cette année 2012, nous avons rénové quelques bâtiments du village : le toit de la mairie a été intégralement refait, la salle des associations a été terminée et vous avez pu en prendre possession. Un columbarium a été construit, avec son espace de recueillement fleuri, près de l'église. Des travaux de voirie ont été réalisés pour un montant de 30 000€ ainsi que la poursuite de la rénovation de l'éclairage public. Enfin, une étude sur l'assainissement a été commandée, afin qu'une décision soit prise l'année qui vient.

Cette année 2013 donc, sera marquée en premier par l'adhésion de la commune à la nouvelle structure intercommunale, « La Communauté de communes des co-teaux de Pouyastruc » qui va regrouper les trois communautés existantes jusqu'alors : Arros, Riou de Loulès et Arret Daré (soit 27 communes) et qui a comme président M. Christian ALEGRET.

(suite page2)

PLANNING

- Samedi 2 Février : Soirée antillaise avec le groupe TEMPO par l'USCP
- Samedi 16 Février : Assemblée Générale de l'Amicale des Retraités à 15h
- Samedi 16 Février : Spectacle de Coup de Pouce -Salle Polyvalente- à partir de 17h
- Samedi 23 Mars : sortie à San Sebastian des Boussalous
- Samedi 13 Avril : soirée concert avec la chorale « voix de l'Alaric » par l'USCP
- Mardi 19 Mars : dans l'après midi : Carnaval de l'école (défilé, suivi d'un apéritif)
- Samedi 30 Mars : soirée de l'amitié par l'USCP
- Samedi 13 Avril : soirée antillaise avec Tempo par l'USCP
- Mercredi 1er Mai : Challenges Daverède par l'école de Rugby
- Samedi 4 Mai : Troc plantes par Parenthèses
- Samedi 1er Juin : Journée Nature avec Parenthèses -
- Samedi 15 Juin : soirée des petits USCP
- Vendredi 21 Juin : Feu de la St Jean et fête de la musique (concert de la chorale)
- Samedi 29 Juin : 6ème tournoi des Boussalous
- Samedi 29 Juin : Voyage de la chorale à Ainsa en Aragon

Cette nouvelle structure, sera nous n'en doutons pas, une nouvelle chance pour les villages et en particulier pour vos associations, tant culturelles que sportives, qui pourront ainsi fédérer leurs actions et bénéficier d'un appui plus important.

De nouvelles compétences vont y être transférées : l'école (bâtiment, gestion du personnel), le service incendie, qui s'ajouteront aux compétences déjà acquises : développement économique, gestion des employés communautaires, aménagement de l'espace, tourisme et environnement, fonctionnement et investissement de l'espace cantonal du terrain de rugby, transport scolaire, gestion des bâtiments communautaires.

La commune, pour sa part, gardera en charge la gestion des bâtiments, de la voirie, de la forêt, l'électrification, l'administratif et tout ce qui fait le quotidien de la vie communale.

Dans ce cadre, donc, nous allons engager cette année la mise en conformité de la salle polyvalente par la construction d'un local attenant de 100m² comprenant des toilettes et une salle ouverte sur le gymnase, ce qui facilitera l'utilisation de ce complexe lors des manifestations sportives ou festives.

Nous poursuivrons la rénovation de l'éclairage public avec l'aide de l'ADEME ce qui permettra de réduire la consommation énergétique de 50%.

Nous poursuivrons aussi l'aménagement de sécurité routière entamé l'an dernier : peinture au sol, construction du giratoire de la Carrère.

Nous avons prévu de planter un aménagement paysager à l'entrée du village qui apportera une note fleurie et encouragera le visiteur à venir nous rencontrer.

Quelques travaux d'entretien seront poursuivis sur les bâtiments communaux : rénovation de l'éclairage de la salle polyvalente, réfection de l'électricité de l'église, réparation des piliers du porche d'entrée de la mairie.

Pour la maison Bergos, une étude est en cours au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

Enfin, en ce qui concerne l'assainissement, cette année sera décisive, puisque des notes de synthèses sur la faisabilité d'un réseau sont parvenues à la mairie. Nous organiserons dans le courant de l'année une consultation de la population à la suite de quoi, une décision sera prise sur le choix : assainissement ou pas ?

J'espère que ce bilan et ces prévisions vous satisferont et rempliront pour cette année une partie de vos souhaits.

Je renouvelle à tous et à Josette Sellery qui vient de prendre sa retraite, en particulier, mes vœux de santé, de paix et de réussite dans vos projets pour cette nouvelle année.

Le maire Serge DEBAT



APPARTEMENT A LOUER

Un T3

Avec jardinet, garage, séjour, cuisine, 2 chambres, sdb, wc

512,84 €

Charges comprises

(s'adresser à la mairie
05.62.33.22.54)

LE RECENSEMENT

La campagne de recensement qui a débuté le 17 Janvier 2013 se poursuivra jusqu'au 16 Février.

Nous rappelons que l'agent recenseur, **Mme Monique SAUX** doit rencontrer les familles afin de déposer en main propre les imprimés à remplir.

La coordonnatrice est **Mme Alexandra ABA-DIE** (au secrétariat de la mairie)

BONNE RETRAITE, JOSETTE !

Le 12 Janvier, M. le maire a présenté ses vœux aux représentants des associations et des corps constitués qui contribuent au développement harmonieux de notre communauté.

Au cours de cette manifestation, il a présenté ses vœux à notre jeune retraitée Josette Sellery, enfant du village, figure de notre quotidien municipal.

Après 37 ans passés à sillonner les rues au service de la commune, et à faire manger les petits enfants à la cantine qu'elle regrettera sans doute, et qui la regretteront, c'est sûr, Josette va désormais consacrer son temps libre à ce qu'elle aime, rencontrer ses amis, jouer à la belote, chanter à la chorale, rendre service à l'église, et aux personnes âgées.

Nous la verrons, soyons sûrs, plus que jamais parcourir nos rues, Car ce n'est pas une casanière, Josette, sa vie, c'est bouger, rencontrer du monde, se tenir au courant de la vie du village. Pouyastrucaise de tout temps, elle connaît tout le monde, et, malgré ses airs bougons, sait se faire apprécier des personnes qui parviennent à percer sa carapace.

LES NOUVEAUX POUYASTRUCAIS



Le 14 Décembre, M. le Maire entouré de ses conseillers recevait la quinzaine de familles nouvellement installées au village.

Après avoir présenté notre commune, et ses atouts, ses services, ses commerces, ses associations et son environnement, il leur a souhaité une bonne année et une intégration rapide et harmonieuse dans notre communauté.

Voici donc les nouvelles familles :

**Estrampes, 30, rue des Écoles ;
Lalanne, 40, rue des Écoles ;
Combes-Courbon, 9, rue des Pyrénées ;
Bénony, 21, rue des Pyrénées ;
Gleize, chemin de la Fontaine**

Bonne chance Josette, reste toi-même, entière et digne, tu es enracinée bien profondément dans la terre de ton village.

M. le maire, au nom de toute son équipe, a remis à notre retraitée, un cadeau qui nous n'en doutons pas lui permettra de couler des jours tranquilles.



Création d'un emploi temporaire d'agent recenseur.

Le maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi temporaire d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2013.

Le conseil municipal,

L'exposé du maire entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3, alinéa 2,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment son titre 5,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement,

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2003 portant application des

articles 23 et 24 du décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents,

La création d'un emploi temporaire à temps non complet d'agent recenseur pour la période du 13 janvier 2013 au 16 février 2013.

L'agent recenseur sera chargé, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE ;

L'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 297 majoré 308 correspondant au 1er échelon de l'échelle 3 et pour une durée hebdomadaire de travail de 30 heures.

Monsieur DEBAT Serge, le maire est chargé de procéder au recrutement de l'agent recenseur et de signer le contrat d'engagement prévu à cet effet.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recenseur et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de la collectivité aux comptes prévus à cet effet.

SDE : sécurisation 2012

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2012 sur le programme « électrification rurale », arrêté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la dépense est évalué à 14 000 €

Récupération TVA	2 294,31 €
Fonds libres	1 770,57 €
Subvention F.A.C.E	9364,55 €
Participation SDE	<u>1 170,57 €</u>
Total	14 000,00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées.

S'engage à garantir la somme de 1 170,57 € au Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune.

Précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

SDE : programme 2013

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal a décidé de retenir au titre du programme SDE 2013 les travaux suivants :

Renforcement électrique quartier la chapelle et Barraqué - haut du village.

Sécurisation : rue de la Fontaine entre le n°4 et n°9

Eclairage public : 2 points lumineux au nouveau complexe sportif

Bâtiment : vente des tribunes

La présente délibération annule et remplace celle du 6 septembre 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

décide par 7 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions de laisser le montant de 1 500 € de la vente des tribunes au SIVOM du canton de Pouyastruc. Celui-ci se chargera de recouvrer la dite somme auprès de l'association dénommée « Auto-cross club 32 Duffortois ».

Décision modificative n°3

Des travaux non budgétisés dus aux intempéries ont du être effectués sur des bâtiments communaux pour un montant de 4400 €. Une indemnisation par l'assurance sera faite. Afin de pouvoir régler les entreprises il est nécessaire de procéder à un transfert de budget.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2012 :

Section Investissement - Dépenses

	Budget
<u>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</u>	
<u>Compte 2313</u> - opération 11	73115.24
- opération 16	7500.00
<u>Chapitre 23 Immobilisations en cours</u>	
<u>Compte 2315 opération 12</u> : voirie	68000.00

AUTORISE la décision modificative suivante :

Chapitre 21 - Immobilisations en cours

<u>Compte 2313 opération 11</u> : Bâtiments (+4400)	77515.24
<u>Compte 2313 opération 16</u> : Déf. Incendie Sté Rout.(-2700)	4800.00
<u>Compte 2315 opération 12</u> : Voirie (-1700)	66300.00

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise la décision modificative ci-dessus.

Voirie rurale : remise en état d'un chemin rural route de Rabastens.

La présente délibération annule et remplace celle du 6.09.12.

Après lecture de la proposition de la société Adour Forêt Service au sujet de la remise en état du chemin rural du Coustalat et du dédommagement pour le préjudice subi par Monsieur Clarac, le conseil municipal par 8 voix pour, et 4 voix contre

accepte cette proposition et demande à Monsieur le maire de lever l'interdiction de circulation après paiement par la société Adour Forêt Service d'une somme de 6 100 € qui se décompose ainsi :

5 664,70 € pour la remise en état de la voirie rurale

435,30 € pour Monsieur Clarac pour le préjudice sur les récoltes.

Forêt : prix du bois d'affouage

de fixer le prix du bois d'affouage 2013 pour la parcelle 5b à 10 € le stère.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité

DELIBERATIONS

Communauté de communes : proposition d'adhésion à la nouvelle communauté de communes

Vu les dispositions de l'article L 5211-5 du Code général des collectivités territoriales, considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de Pouyastruc de s'associer au sein de la communauté de communes cantonale,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire sur le projet de fusion des trois communautés de communes du canton, la commune de Pouyastruc intégrera la nouvelle communauté cantonale en janvier 2013.

Le courrier de Mr le Préfet adressé à tous les maires du canton le 10 septembre concernant la fusion des intercommunalités et demandant à chacune d'entre elle de délibérer sur trois points : la dénomination, le siège social et la représentativité.

Un consensus s'est établi sur les trois points suivants sur lesquels vous êtes invités à délibérer :

Art. 1 : la nouvelle communauté de communes prendra la dénomination de Communauté de Communes des Coteaux de Pouyastruc (CC des coteaux de Pouyastruc).

Art. 2 : son siège social sera fixé à CABANAC le siège actuel de la communauté de l'Arros.

Art. 3 : la représentativité : les maires du canton réunis le 15 octobre ont accepté que la représentativité soit pour Pouyastruc 3 Titulaires et suppléants Pour les autres communes 2 titulaires et suppléants

Le conseil communautaire sera composé de 55 délégués désignés par les conseils municipaux.

En application du CGCT, la répartition sera la suivante : 3 délégués pour la commune de Pouyastruc et 2 délégués pour les 26 autres communes du canton.

Pour notre commune les délégués désignés seront :

1) Titulaire : ALEGRET Christian - Suppléant : FERRER Alain

2) Titulaire : DHUGUES Jean-Louis- Suppléant : LAPORTE Christophe

3) Titulaire : DEBAT Serge—Suppléant : PAILHAS Michel

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre, adopte les dispositions ci-dessus,

.Columbarium : prix d'une case

Le montage du columbarium étant terminé, Monsieur le Maire propose de déterminer le prix de vente d'une case.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide de faire payer 400 € la case pour une durée de 30 ans.

Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents s'y afférents.

Séance du 11.12.2012

Renouvellement du bail au Ball-Trap club de Pouyastruc

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de renouvellement du bail du Ball-Trap Club de Pouyastruc qui est arrivé à échéance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Du renouvellement du bail au Ball-Trap Club de Pouyastruc pour une durée de 3 ans.

Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents s'y afférents.

Personnel titulaire et stagiaire de la FPT

Recensement : désignation d'un agent coordonnateur

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal du recensement de la population de Pouyastruc début 2013.

Ce recensement s'effectuera du 17 janvier 2013 au 16 février 2013. A cet effet le Conseil Municipal doit désigner un coordonnateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de Monsieur le Maire de nommer Madame Abadie Alexandra comme coordonnateur.

Décision modificative n°4

Des ajustements de comptes sont nécessaires afin de clôturer l'exercice, notamment sur le compte « dépôts et caution », l'opération 17 « groupe scolaire » et sur les rémunérations du personnel.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2012 :

Section Investissement - Dépenses

	Budget
Chapitre 16 : Remboursement	
<u>Compte 165</u> - Dépôts et cautionnements	800.00
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	
<u>Compte 2313</u> - opération 17 Groupe Scolaire	14525.00
<u>Compte 2315</u> - opération 12 Voirie	66300.00
Section Fonctionnement - Dépenses	
<u>Compte 64111</u> - Rémunération Personnel titulaire	58000.00
<u>Compte 64131</u> - Rémunération Personnel non titulaire	23500.00

AUTORISE la décision modificative suivante :

Section Investissement - Dépenses

Chapitre 16 - Remboursement	
<u>Compte 165</u> : Dépôts et cautionnements (+ 320)	1120.00
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	
<u>Compte 2313</u> - Opération 17 Groupe Scolaire (+ 400)	14925.00
<u>Compte 2315</u> - Opération 12 : Voirie (-720)	65580.00
Section Fonctionnement - Dépenses	
<u>Compte 64111</u> - Rémunération Personnel titulaire (+ 14000)	72000.00
<u>Compte 64131</u> - Rémunération Personnel non titulaire (-14000)	9500.00

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise la décision modificative ci-dessus.

Dénomination d'une voie à la ZAC

distribution du courrier.

A la demande de la Poste, un nom de rue doit être donné à la voirie desservant la zone d'activité afin de pouvoir assurer la

Après consultation de la CCADE, le conseil municipal à l'unanimité retient la dénomination proposée : « **Impasse des Cas-soulets** ».

Recensement : désignation d'un agent coordonnateur

donnateur.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal du recensement de la population de Pouyastruc début 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de Monsieur le Maire de nommer Madame Abadie Alexandra comme coordonnateur.

Ce recensement s'effectuera du 17 janvier 2013 au 16 février 2013. A cet effet le Conseil Municipal doit désigner un coordonnateur.

Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail d'un agent.

Le Conseil municipal, Vu le tableau du personnel annexé au budget,
Décide de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi ci-après,

emploi	nombre	ancienne durée	nouvelle durée annualisée
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	24,20	27,20

Cette modification entrera en vigueur à compter du 17.12.12.

Recensement : désignation d'un agent recenseur et création d'un emploi temporaire d'agent recenseur

Cette délibération annule et remplace la délibération du 25 octobre 2012.

Le maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi temporaire d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2013.

Le conseil municipal, L'exposé du maire entendu, Vu le code général des collectivités territoriales, Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3, alinéa 2,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment son titre 5, Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement, Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, la création d'un emploi temporaire à temps non complet d'agent recenseur pour la période du 8 janvier 2013 au 16 février 2013.

L'agent recenseur sera chargé, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE ;

L'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 297 majoré 308 correspondant au 1er échelon de l'échelle 3 et pour une durée hebdomadaire de travail de 30 heures.

Monsieur le maire est chargé de procéder au recrutement de l'agent recenseur et de signer le contrat d'engagement prévu à cet effet.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recenseur et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de la collectivité aux comptes prévus à cet effet.

Modification de la régie communale

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de l'adhésion de la commune de Pouyastruc à la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc, il y a lieu de modifier la régie municipale. Cette modification consiste à supprimer de la régie municipale le recouvrement des repas de la cantine ainsi que de la garderie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le maire à procéder à cette modification.

Autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2013

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétisés l'année précédente.

Mr le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **40087.35 €**

Dépenses investissements 2012 réalisées hors chapitre 16 (remboursement d'emprunts)

	Budgétisé	Montant Réalisé	25%
Chapitre 21 Immobilisations corporelles			
2121 - Plantation	1000.00		
2183 - Matériel de bureau et informatique	6000.00	5697.02	
2184 - Mobilier	4100.00	4372.83	
2188 - Autres Immob. Corporelles	15000.00	2118.76	
Total	26100.00	12188.61	6525.00
Chapitre 23 Immobilisations en cours			
2313 - Immobilisation en cours	97395.00	93064.91	
2315 - Immobilisation en cours inst.techn	68080.00	41184.48	
Total	165475.00	134249.39	33562.35

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 16 Remboursement d'emprunts

165 - Dépôts et cautionnements versés 500.00

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

2183-17 Matériel bureau et informatique 1200.00

2188- Autres Immobilisations corporelles 15000.00

Chapitre 23 Immobilisation en cours

2313-11 Bâtiments 19387.35

2313-15 Voirie 3000.00

2315-16 Sécurité Routière 1000.00

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à 12 voix pour d'accepter les propositions de Mr le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail.

Le conseil municipal, vu le tableau du personnel annexé au budget, Décide de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi ci-après,

Emploi	Nombre	Ancienne durée	Nouvelle durée
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	26h79	28h79

Cette modification entrera en vigueur à compter du 01/02/2013. En conséquence, l'agent sera affilié à la CNRACL.

ONF : délivrance de coupes de bois

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, et délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité des membres présents (12 voix pour) décide :

La délivrance en bloc et sur pied proposé en 2012 de la coupe affouagère E.A N°13317201DE Canton Leayes-parcelle 5 d'une contenance de 3ha300 (il est rappelé que seul le bois de chauffage peut être vendu par les affouagistes).

Accepte : L'estimation de la coupe délivrée sur pied proposée par l'O.N.F : 1493,00€

Demande : Que l'exploitation de la coupe soit faite par les affouagistes après partage : par feu (ménage ou chef de famille), par habitant, par moitié par feu, par moitié par habitant, Et sous la responsabilité de trois garants dont les noms suivent :

1^{er} garant : Mr Debat Serge demeurant à Pouyastruc

2^{ème} garant : Mr Legrand Clément demeurant à Pouyastruc

3^{ème} garant : Mr Alégret Christian demeurant à Pouyastruc

Fixe les délais d'exploitation de la coupe affouagère : 30/04/2015

Les lots d'affouage devront être exploités et enlevés le : 31/10/2015

A défaut, les affouagistes seront considérés les avoir abandonnés, la vente sera poursuivie au profit de la commune.

Bibliothèque : proposition d'une cotisation annuelle

Après exposé de Monsieur le maire sur un changement de gestion de la bibliothèque, le conseil municipal décide la continuité de la gratuité de la cotisation annuelle pour les utilisateurs ayant déjà la carte d'abonnement.

Départ en retraite : Achat d'un téléviseur

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité accepte l'achat d'un téléviseur pour un montant de 451,00 € TTC aux Etablissements Copra DMA à Séméac pour offrir à un agent qui part à la retraite.

Non renouvellement d'un contrat à durée déterminée

Monsieur le maire expose qu'un agent en CDD jusqu'au 31/12/12 a atteint l'âge de 65 ans et a fait valoir ses droits à la retraite.

Après délibérations, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas renouveler ce CDD en fermant ce poste et de basculer un certain nombre d'heures sur les agents actuellement en activité au sein de la collectivité.

Adhésion à un groupement de commandes pour l'élaboration d'un diagnostic accessibilité des Etablissements recevant du public (E.R.P) et du plan d'accessibilité voirie et espaces publics (P.A.V.E)

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la mise en place d'un groupement de commandes pour réaliser l'élaboration d'un diagnostic accessibilité des E.R.P et d'un P.A.V.E après consultation de bureaux d'études.

Le conseil municipal après en avoir étudié les éléments fournis par Monsieur le maire décide :

- D'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes,
- D'approuver la convention constitutive du groupement désignant la commune de Dours coordonnateur du groupement ainsi formé.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer, notifier et exécuter le marché selon les modalités fixées dans la convention,
- De financer les dépenses relatives à la consultation du prestataire (au prorata du nombre de communes) et aux études concernant la commune.

Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité. Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget,

Après avoir approfondi l'offre du CNAS, M. le Maire fait part à l'assemblée de l'existence du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé 10 bis parc Ariane, bâtiment Galaxie, 78284 Guyancourt Cedex. En retenant que le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) voir liste exhaustive fixée dans le règlement « les prestations modalités pratiques) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du Règlement « les prestations - modalités pratiques » du CNAS fixant les différentes prestations du CNAS, leurs conditions d'attribution et leurs montants.

Après en avoir délibéré par 11 voix pour et 1 voix contre et afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles régissant cette adhésion, et de se doter d'un nouvel outil renforçant la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité,

Le Conseil municipal décide :

- 1°) De mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du : 1^{er} janvier 2013**
- 2°) De verser au CNAS une cotisation égale au nombre d'agents de l'année par la cotisation moyenne N-1.**
La première année d'adhésion est calculée sur la base de l'effectif de l'année par la cotisation plancher.
- 3°) De désigner Monsieur DEBAT Serge, maire, délégué pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.**
- 4°) Autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.**

UNE NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES SUR LE TERRITOIRE DU CANTON

Depuis le 1er janvier dernier l'ensemble des communes du canton de Pouyastruc est regroupé au sein de la « Communauté de Communes des coteaux de Pouyastruc » qui se substitue aux 3 communautés de communes qui exerçaient jusqu'au 31 décembre dernier leurs compétences respectives sur notre canton.

Cette nouvelle structure dont le siège social se situe à Cabanac, est représentée par un Conseil Communautaire composé de 55 délégués dont 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour notre commune à savoir :

Délégués titulaires : MM Debat Serge - Dhugues Jean-Louis - Alégret Christian

Délégués suppléants : MM Laporte Christophe - Pailhas Michel - Ferrer Alain

Ce dernier s'est réuni le 9 janvier dernier afin de désigner par le vote un bureau communautaire composé d'un Président et de 5 Vice-présidents dont la composition est la suivante:

Président: Christian ALEGRET

1^{er} Adjoint à la mairie de Pouyastruc

1er Vice-président: Claude CAZANAVE -

Maire de Marseillan

2^{ème} Vice-président: Joël SEVA -

Maire d' Aubarède

3^{ème} Vice-président: Paul GAILLAT -

Maire de Marquerie

4^{ème} Vice-président: Jean ROIG -

Adjoint à la mairie de Laslades

5^{ème} Vice-président: Christian JOURRET -

Maire d'Oléac-Debat



De gauche à droite : MM. Seva, Cazenave, Alégret, Gaillat, Joutet et Roig, qui forment le bureau de la communauté de communes
(Photo JC Villacampa)

La nouvelle communauté de communes exercera les compétences suivantes :

- **Aménagement de l'espace**
 - **Développement économique**
 - **Collecte et traitement des ordures ménagères - gestion de la déchetterie**
 - **Création, gestion et entretien des écoles cantines et garderies - Ramassage scolaire**
- Sécurité incendie**

Au-delà du changement administratif c'est par la prise des compétences école et défense incendie que cette nouvelle communauté différera de celle dont Pouyastruc était membre jusque là.

Cette dernière exercera ses compétences sur un territoire au périmètre cantonal regroupant 27 communes, près de 5000 administrés, 14 écoles et une quarantaine d'agents administratifs, périscolaires et techniques.

Christian Alégret

Le projet concernant l'étude de faisabilité de l'assainissement se poursuit. Le cabinet Boubée Dupont travaille actuellement à l'élaboration de cette phase qui comprend :

- La description du contexte et de son environnement
- Des esquisses de scénarios de faisabilités
- Une approche du prix de l'eau assainie

COMMISSION ECOLE

Bonne continuation !

Depuis le 1^{er} Janvier 2013 la compétence école a été transmise à notre nouvelle Communauté de Communes. Ce qui signifie que le fonctionnement de l'école lui en revient à présent.

Durant les quelques années qu'ont eu lieu notre collaboration avec l'équipe enseignante, le personnel de mairie rattaché à l'école, des liens se sont tissés et je voulais dire à quel point nous avons eu plaisir à travailler avec tous afin de répondre au mieux aux besoins de chacun. Le bien-être des enfants et de toutes les personnes qui travaillent au sein de l'école ayant été au cœur des priorités de la commission école.

Durant ce temps, de nombreux travaux ont été réalisés. La couverture d'une partie de la cour de récréation et l'aménagement d'une nouvelle classe ayant été les plus importants (commission bâtiment).

L'école a été dotée de nouveaux moyens informatiques, en partie subventionnés par le Conseil Général, avec l'arrivée d'une classe mobile (une dizaine d'ordinateurs portables) et de deux tableaux blancs interactifs afin de permettre aux enseignants l'apprentissage des nouvelles technologies.

L'ancien terrain de tennis, juxtaposé à l'école, offre à présent un espace dédié pour la pratique du sport. Et fin 2012, des aménagements ont été accomplis dans la cour de récréation (poutre d'équilibre, bancs, table de pique-nique, structure en bois) afin d'améliorer l'accueil des enfants sur les temps de repos (garderies, récréations etc...).

Il faut le dire ! Ce n'est pas sans une petite pointe de nostalgie que nous laissons aujourd'hui la compétence école mais nous souhaitons bonne continuation à cette nouvelle équipe de travail qui va se constituer sous la direction de Mr Claude Cazanave, sachant que Mr le Maire de Pouyastruc reste l'interlocuteur privilégié entre l'école et la Communauté de Communes.

Bonne continuation à tous !

Aline pour la commission école.

BATIMENTS

L'année 2013 sera consacrée aux travaux à réaliser sur les bâtiments communaux.

La mise aux normes de notre salle polyvalente sera une de nos priorités.

Pour cela un cabinet d'architectes, l'Atelier d'Architecture Saint Laurent, a été retenu.

Sa mission consiste à concevoir l'aménagement de cette salle par l'extension coté Est vraisemblablement, de locaux appelés à abriter des sanitaires hommes et femmes, un vestiaire, une grande salle de préparation ainsi que l'aménagement d'un bar communiquant avec l'intérieur de la salle polyvalente.

Actuellement ce projet en est au stade de l'a-

COMMISSION VOIRIE

Cette année 2012, plusieurs travaux de voirie ont été effectués, qui se décomposent ainsi :

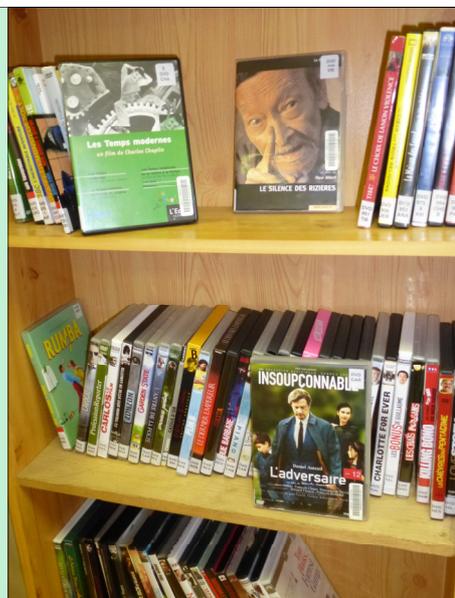
Chemin du bois :	10797,28 €
Rue des Pyrénées :	5710,50 €
Cami du Pouyat :	4585 €
Chemin du stade (autour de la salle)	1740,50 €
Chemin du Bosquet :	2625,50 €
Chemin d'Oléac :	1754,85 €
Chemin des Crêtes :	2183 €
Réparations ponctuelles :	2494 €
Total :	31 890,63 €

En outre, l'assise du pont d'Oléac a été rénovée en collaboration avec la commune d'Oléac .. (Part de la commune de la Pouyastruc :3324,50 €). Ainsi que l'enrochement de la berge droite du Loulès.

Il reste à aménager le rond point de la Carrère et la partie basse du chemin d'Oléac.

Le curage de certains fossés sur la voie rurale a été effectué en 2012 et va être poursuivi en 2013.

LA BIBLIOTHEQUE



La collection de DVD

La bibliothèque compte cette année 203 adhérents (110 enfants et 84 adultes), sans compter les élèves qui viennent pendant les cours, lors des séances de bibliothèque scolaire (80 élèves de Pouyastruc empruntent un livre chacun chaque semaine et 30 élèves de Lasclades, 3 livres chacun chaque trimestre).

Le fonds de la bibliothèque est alimenté par :

- la médiathèque qui passe tous les trimestres : le bus est passé le 28 Janvier pour les CD, le 14 Janvier pour les DVD et il passera le 21 Février pour les livres

- les achats de la commune pour une subvention de 660 € chaque année.

Cette année, ont été achetés :

27 ouvrages pour les adultes (romans et documentaires)

29 ouvrages pour les enfants (albums, bandes dessinées, documentaires)



Les albums pour enfants

On peut signaler parmi les DVD enfants :

« Rebelle », « La guerre des boutons », « L'âge de glace » ...

Et les DVD adultes : « Polisse », « De Rouille et d'os », « Les petits mouchoirs », « Les intouchables », ...

Parmi les livres achetés, la bibliothèque s'est enrichie de quelques nouveautés : « La peste et le choléra » de Devile, « Pour seul cortège » de Gaudé, « J'ai traversé la manche » de Crozon, « 7 ans après » de Musso, ...

Et plusieurs albums et bandes dessinées pour enfants.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

L'association vous informe que les enfants défileront dans les rues du village le

MARDI 19 MARS

Pour le Carnaval.

Guettez-les et si possible participez à leur quête qui leur permettra d'organiser une sortie

Après le défilé, M.Carnaval sera brûlé: venez assister à son procès !

...Et à l'apéritif qui suivra



Lili, la bibliothécaire de la Médiathèque, avec Alexandra la responsable de la bibliothèque

DE NOUVEAUX JEUX !



On est contents parce que depuis la rentrée, on a de nouveaux jeux dans la cour de récréation.

Une cabane avec :

un tunnel pour passer dedans à 4 pattes, à genoux ou en rampant.

un toboggan pour glisser sur les fesses

une échelle, un escalier et un mur d'escalade pour monter

Une poutre pour marcher dessus en équilibre

Des bancs pour s'asseoir, discuter et papoter

Une table pour fêter les anniversaires

Les élèves de maternelle

Les musiciens de la Tadjiguinie



Avant Noël, nous sommes allés à l'ECLA à Aureilhan voir un conte musical interprété par les *Troublamours*.

C'est un groupe composé de trois hommes. L'un d'eux jouait de l'accordéon, du bandoléon et des orgues de Bar

barie. Un autre faisait des percussions (tambourin, charleston, grosse caisse et cymbales), de la flûte et du didgeridoo. Il portait un chapeau colonial, des vêtements d'aventurier et il avait une drôle de voix. Enfin, le troisième, le narrateur, nous a expliqué d'où il venait : un pays imaginaire appelé la Tadjiguinie.

Il nous racontait son conte de façon théâtrale, en disant beaucoup de jeux de mots et en chantant. Lui aussi était musicien : il jouait de l'harmonica et du saxophone.

A la fin du spectacle, ils sont descendus de la scène pour faire une sortie en fanfare. Ils ont traversé la salle et ils nous ont attendu dehors en continuant à jouer de la musique. Ainsi, nous avons pu les voir de près pour leur dire au-revoir.

Nous avons tous passé un moment très agréable.

Les CM1 et CM2

LES MOBILES

Pour le marché de Noël? on a fait des mobiles avec des oiseaux.



Pour fabriquer un mobile :

1- Découper les morceaux de l'oiseau avec trois feuilles de couleurs.

2- Coller les morceaux de l'oiseau en mélangeant les couleurs.

3- Plastifier les trois oiseaux.

4- Faire un nœud et une boucle sur les ficelles.

5- Coller les ficelles sur les oiseaux.

6- Accrocher les ficelles au fil de fer.

7- Trouver le point d'équilibre avec son doigt.

8- Plier le fil de fer au point d'équilibre.

9- Accrocher tous les morceaux ensemble.

10- Suspendre le mobile au plafond.

Et ça bouge avec l'air.

Les GS et les CP

FLEURISSONS L'ÉCOLE !

Nous avons planté des bulbes dans la cour de récréation, car le conseil des enfants a proposé de fleurir la cour pour la rendre plus jolie. Ils devraient fleurir au mois de mars et avril. Les Perce-neiges, les Iris et les Crocus ont commencé à pousser. Malheureusement, dans le plus gros pot, il y a eu beaucoup d'eau à cause de la pluie, et les bulbes sont ressortis de terre.

Nous avons planté des Pensées pour décorer les rebords de fenêtres de notre classe, des maternelles et du bureau du directeur.

Avec les bulbes qui restaient, nous avons tenté une expérience : faire fleurir les bulbes avant le printemps. Pour cela, on les fait pousser à l'intérieur, avec uniquement de l'eau.

Nous avons fabriqué des carafes avec des bouteilles en plastique. On a déposé un bulbe dans chaque carafe et on a mis de l'eau jusqu'aux racines.

Au bout d'une semaine, nous voyons que cela fonctionne ! Les racines ont poussé, les tiges commencent à apparaître.

Les élèves de CE1/CE2.

Un beau succès en ce début d'année pour nos comédiens qui ont régalé le nombreux public de l'ECLA à Aureilhan, avec leur pièce : le voyage de M. Perrichon. Vous pourrez aussi les voir à l'œuvre au Cac de Séméac le 13 avril et en juin à Boulin avec une nouvelle pièce.

Pour notre association, l'événement de cette année sera notre première soirée spectacle. Elle se déroulera le 16 février prochain à la salle des fêtes de Pouyastruc. Nous vous y attendons nombreux pour partager ce bon moment dont voici le programme :

- 17h à 18h, **spectacle théâtre des 3 ateliers enfants de Coup de Pouce**
- 18h à 19h30, **apéritif**
- 19h30 à 21h, **repas** (entrée, plat chaud, dessert et vin)
- 21h, **spectacle Mysogénial : La boîte de Pandore**



**LE 16 FEVRIER
2013
à
LA SALLE DES
FETES DE
POUYASTRUC
17h**

Pour vous, vos proches et vos amis, les réservations sont prises par mail :
coupdepouce.pouyastruc@orange.fr

Par téléphone :

05 62 33 25 16 et 06 16 07 34 52

Jusqu'au 8 février 2013

Tarifs : Repas + spectacle : 18€ (12€ pour les enfants de moins de 12 ans)

Spectacle : 10€ (6€ pour les enfants de moins de 12 ans)



Balades sur les sentiers du village

PARENTHESES

Cette année, l'association a poursuivi ses activités pluri thématiques : la nature et la biodiversité, l'histoire et le patrimoine, et, une nouvelle, l'art au village.

Après la soirée des étoiles nous avons travaillé tout le long de l'année sur « les circuits de randonnée autour du village » qui permettront de découvrir ou redécouvrir le patrimoine naturel de notre village.

Afin de préparer un dossier présentant 3 circuits de sentiers : Boucle du stade (4,6km), Boucle de Barmalle (5,9 km), et Grande Boucle (17 km), plusieurs réunions ont été organisées pour étudier la viabilité de ce plan : avec les représentants de la Communauté des Communes, qui a compétence pour la création et de l'entretien des sentiers de randonnée, avec les représentants du HPTÉ (Hautes Pyrénées Tourisme Environnement) et de la FFR (Fédération de randonnée) pour étudier la viabilité des circuits proposés, enfin une mise au point avec M.MORLAIS, Président de la section locale de la FFR pour examiner un devis des travaux à effectuer sur ces circuits (fléchage, panneaux d'information, passerelle sur l'Estéous).

Ce Plan est actuellement à l'étude par la nouvelle Communauté des communes des coteaux de Pouyastruc pour son financement et l'inscription de ce réseau dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée établi par le Conseil Général.

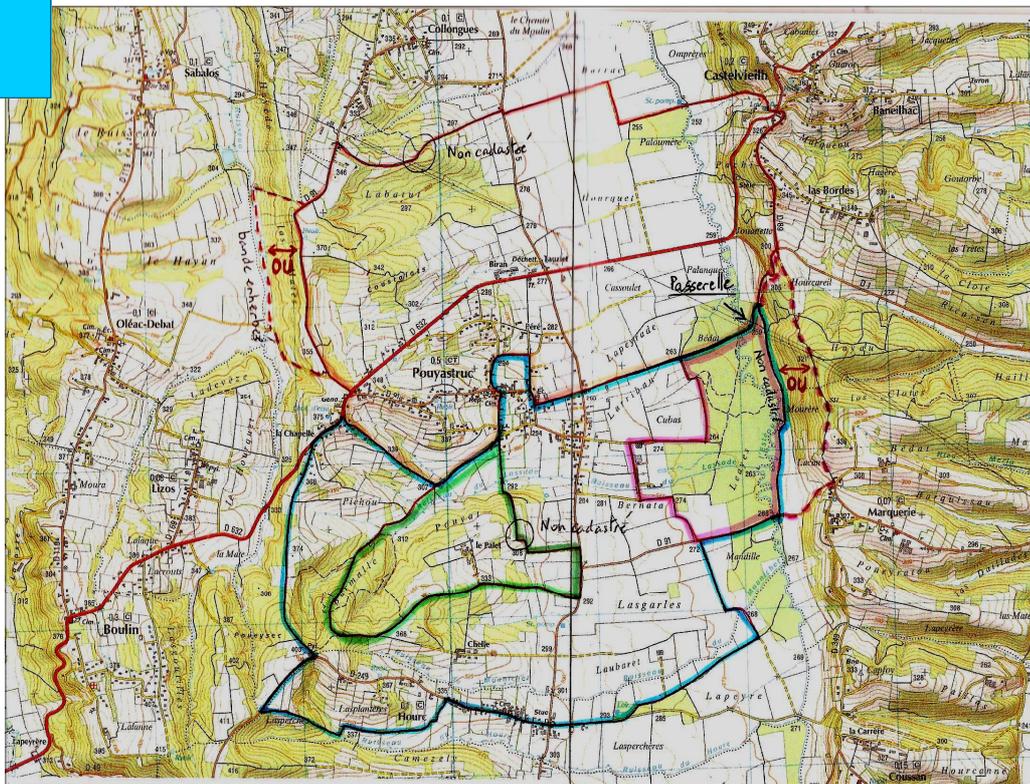
Autour de ce thème de la nature, notre association a organisé le 28 Avril un troc plantes qui a été très apprécié par les jardiniers amateurs du village.

Et pour la 3ème année, nous avons participé par une randonnée sur les futurs sentiers autour du village, le 02 Juin, sous un soleil de plomb, aux Journées Nature organisées par la Région Midi Pyrénées.

Une sortie Mycologique a été organisée le 13 Octobre avec l'association de Mycologie de Bigorre (AMB dont le siège est à Séméac). Des contacts ont été pris pour que cette association intervienne à Pouyastruc en Octobre.

Enfin, une exposition des artistes du village animée par la chorale des chanteurs de l'Estéous, présentée à la salle des associations le 20 Octobre a reçu beaucoup de succès.

Pour 2013, nous comptons poursuivre nos animations sur la Nature (Troc plantes le 28 Avril et Journées Nature autour du thème de la forêt, le 2 Juin), sans oublier le dossier



en cours des circuits de randonnée.

Par ailleurs, dans notre volet « Histoire et Patrimoine », notre association s'est inscrite comme « Acteur du Patrimoine » auprès du Conseil Général pour dresser l'inventaire du patrimoine de notre village.

En nous appuyant sur le cadastre, sur les documents des archives, nous allons entreprendre cet inventaire qui devrait être numérisé et figurer sur l'inventaire national du ministère de la culture.

Qu'entend-on par patrimoine? Il s'agit des bâtiments publics, privés ou religieux de plus de 50 ans, « bâti d'architecture traditionnelle non protégée et témoin de l'activité rurale de Midi-Pyrénées »: maisons, fontaines et puits, porcheries, mais aussi mobilier tels que sculptures, monuments etc...

Tous ceux qui seraient intéressés à inscrire leur maison dans cet inventaire peuvent nous contacter : des fiches d'inventaire nous ont été fournies. Nous pourrions nous appuyer sur le Centre de Ressources du Patrimoine des Hautes Pyrénées pour remplir ces documents.

Enfin, devant le succès que l'exposition organisée en partenariat avec les associations et la chorale de l'Estéous, nous envisageons de renouveler ce type d'animation, sans doute en Novembre. Dans cette même orientation, nous envisageons de créer un atelier de dessin dans la salle des associations.

Si toutes ces activités vous intéressent, vous pouvez nous rejoindre en contactant la Présidente (Annie Carrère 05.62.33.22.67— email : annie-65@wanadoo.fr) ou la Secrétaire (Anne IBLED 05.62.96.28.59)

LES CHANTEURS DE L'ESTEOUS



Après le concert donné le 20 Octobre , organisé en partenariat avec l'association Parenthèses et l'Amicale des anciens , qui a inauguré la salle des associations , avec l'exposition des œuvres des artistes du village, la chorale a présenté , à l'église, un concert de Noël devant un public fidèle et chaleureux.

Notre petite troupe s'est étoffée , et enfin quelques hommes sont venus nous rejoindre. Nous les en remercions , car ainsi nous pouvons élargir notre répertoire avec des chants à 3 voix , et leur tessiture vient compléter agréablement notre ensemble .

En partenariat avec les différentes associations , nous envisageons de présenter un concert à la salle polyvalente à l'occasion du feu de la ST Jean et de la fête de la musique, le 21 Juin .

Pour cela ,nous répétons actuellement , un nouveau répertoire adapté à ce type de fête sous la conduite toujours aussi énergique d'Analy Vassoile .

Un voyage est en outre dans les tuyaux pour la fin de l'année (sans doute le 29 Juin à Ainsa en Aragon en partenariat avec Parenthèses) .

La COMPAGNIE D'ARCHERS D'ESTEOUS



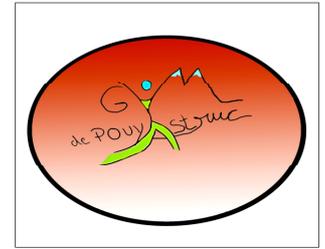
Le club a organisé le 24 Juin 2012 son concours départemental dans le bois de Barmalle , avec une cinquantaine de participants venus des communes et régions voisines (, Séméac, Dax, Montauban, Montgiscard, Artasseix , Fonsorbes, Latatut, Salmiech, Vic Bigorre, Cugnaux, Légevin et Aucamville)

En 2013, un nouveau concours sera organisé pour lequel nous vous donnons rendez vous (en Juin sans doute) .

Jean Henri LARRIEU

LES ASSOCIATIONS

LA GYM VOLONTAIRE DES RIVES DE L'ESTEOUS



Après un début hésitant, l'association a trouvé sa vitesse de croisière. L'inscription dans une association sportive débute en septembre et se poursuit jusqu'au mois de juin pour la saison sportive en cours.

Les animations englobent le renforcement musculaire, la souplesse, les déplacements en musique, l'équilibre, la coordination, l'apprentissage de certaines danses... et la programmation des différentes activités appartient à chaque animatrice qui met un point d'honneur à varier chaque séance.

La Mairie de Pouyastruc a permis aux associations culturelles et sportives, de bénéficier d'un local chauffé et confortable. Les placards récemment installés ont permis aux licencié(e)s de laisser du matériel peu encombrant (tapis de sol, serviette dans petit sac...). La seule obligation est de rentrer en chaussons ou chaussettes pour éviter les salissures de l'extérieur.

Nous espérons que vous avez terminé l'année 2012 dans la bonne humeur et les membres bénévoles du bureau, les licencié(e)s ainsi que Laurence et Anna souhaitent à chaque famille de Pouyastruc une année 2013 remplie de petites joies et remercient, une fois encore, les personnes qui s'occupent du Pouyastruc'info, du site internet, du sport, sans oublier les secrétaires Fabienne et Alexandra .

Michel Rouquette

ECOLE DE JUDO

Le premier trimestre s'achève et notre club a accueilli de jeunes judokas qui viennent conforter notre statut d'école de Judo.

Le 7 Octobre, un stage sportif et d'arbitrage s'est déroulé à la MAM pour les benjamins et les minimes .

L'école de judo a participé à la fête du Sport courant Octobre avec des démonstrations et des initiations de judo pour les plus petits .

Le 11 Novembre, a eu lieu le tournoi du Haut Adour à Bagnères pour les mini poussins , poussins et benjamins:

Les 27 et 28 Octobre le Tournoi des cimes pour les juniors et séniors féminines et juniors masculins ;

Les juniors féminine quant à elles préparent leur kata (1) 1 fois par semaine à la MAM

Le 18 Décembre a eu lieu la préparation au passage de ceintures pour les débutants qui aura lieu le 19 Février , à la veille des congés de Carnaval .

Ensuite, le traditionnel goûter de Noël où le

(1) Kata : Travail de la technique



Clément LEGRAND

L'AMICALE DES RETRAITES



Le 17 Novembre ,une trentaine adhérents se sont réunis au Soum pour le traditionnel repas qui a permis à tous de découvrir nos nouveaux restaurateurs .Christine et Christophe Cuegniet et leur compétence culinaire .

L'assemblée générale se tiendra le

Samedi 16 Février à la Salle des Associations à 15h

Un gouter comme d'habitude sera offert et les cadeaux d'anniversaire pour les personnes nées en Octobre, Novembre , Décembre leur sera distribué .

(Les personnes intéressées qui souhaiteraient adhérer peuvent venir nous rencontrer ce jour-la)

Rappelons que le Vendredi , tous les quinze jours, un petit groupe d'une douzaine de personnes se réunissent à la salle des associations pour jouer à la belote . Si le cœur vous en dit , n'hésitez pas à vous joindre à elles .

Nous envisageons un voyage d'une journée au printemps et en automne , ainsi qu'un autre d'une semaine, plus tard .

La présidente , Arlette COUERBE

CLUB DE TENNIS

L'assemblée du TCP s'est tenue le 18 janvier dernier.

L'équipe actuelle a été reconduite.

Président, Christophe Duthou

Trésorière, Véronique Abbadie

Secrétaire, Arnaud Decotte

Secrétaire adjointe, Marie-Anne Carmouse

Côté compétition, L'équipe dames (Karine et Loïse Barrère, Claudine Solary, Flore Lacoume et Marie-Anne Carmouse) a fait un très beau parcours en terminant en 3ème position de leur poule. A 2 petits points près elles étaient qualifiées pour les phases finales.

L'équipe hommes (Théophile Hamelin, Arnaud Boyer, Colin Prieto, Clément Barrère et Arnaud Decotte) ont quant à eux terminés 2nd de leur poule, leur ouvrant de ce fait la porte des phases finales.

Ce dimanche 3 février, en 8ème de finale contre Argelès-Gazost, l'équipe de Pouyastruc a gagné sa place en 1/4 de finale qui se jouera le 9/2 contre l'équipe de Lourdes.

Arriveront-ils jusqu'à la finale en fin de mois ? On y croit plus que jamais !

En mai prochain, le TCP organise son premier tournoi départemental pour les jeunes de 8 ans. Cette nouvelle formule viendra remplacer notre historique Tournoi des Minicracks et durera non plus sur 15 jours comme auparavant mais 3 jours seulement.

Nous vous en dirons plus dans le prochain bulletin.



L'équipe du TCP

LES ASSOCIATIONS

LA FRATERNELLE

L'AG de la Fraternelle s'est tenue le Samedi 15 Décembre à la salle de la Mairie.

Rappelons , pour ceux qui ne la connaissent pas , que cette association, créée en 1855 , fonctionne comme une coopérative . Elle a pour but de venir en aide aux familles lors du décès d'un proche adhérent , en prenant à sa charge le cercueil, la housse sanitaire, l'ouverture du caveau , la messe s'il y a lieu, et le transport du corps de la maison au cimetière. .

Elle met à la disposition de la famille un chariot, des porteurs (des adhérents bénévoles et le registre des signatures). Les options, et le transport hors du village sont à la charge de la famille , qui est libre du choix des Pompes Funèbres et devra payer le supplément si le devis est plus élevé.

Dans le cas ou la crémation est choisie , la Fraternelle reverse le montant forfaitaire fixé.

La cotisation, au moment de l'adhésion varie en fonction de l'âge du nouvel adhérent: A partir de 25 ans , les enfants ne sont plus couverts par les parents . De 25 à 30 ans elle s'élève à 20 euros , de 30 à 35ans : 40 € - de 35 à 40 ans : 160€ - de 40 à 45 ans : 240€ - de 45 à 50 ans: 320€ et de 50 à 55 ans : 480€ . L'adhésion n'est plus possible après 55 ans . Au moment du décès, la famille devra régler 1700 €.

En outre ,une cotisation annuelle est perçue : cette année il a été décidé de faire passer cette cotisation à 20 €.

L'association compte actuellement 204 adhérents

Elle a eu à déplorrr cette année 7 décès : Odette BERNET , Augustin BIRAN, Augustin DIEU, Maurice DURRET, Jeanne DUMESTRE, Jean-Claude MARGALEJO , Pierre SENMARTIN ,

Nous assurons à leurs proches toute notre compassion dans leur deuil.

Les ilotiers chargés d'annoncer les décès aux adhérents et collecter les cotisations sont :

Bas du village : Henri PRIEU

Quartier Pécaillous: Yves BIRAN

Haut du village Gilbert PORTAL

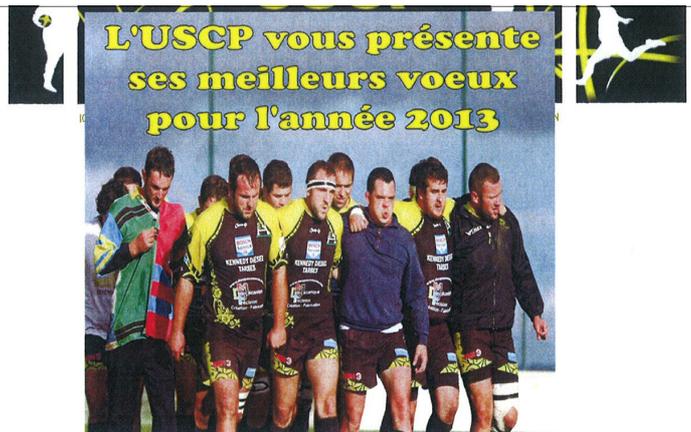
Centre : Marc DUPRAT

Président : Christian FORGUES

Secrétaire et Trésorière: Rolande LARAZABAL

Contacts : 05.62.33.25.43 OU 05.62.33.23.04

LE RUGBY



L'U.S.C.P. VOUS PRESENTE
SES MEILLEURS VOEUX 2013

Après la trêve de Noël - Nouvel An, Séniors, Juniors, Cadets et Ecole de Rugby ont repris la route des Stades.

Les SENIORS vont donc recevoir, pour cette 2ème phase qualificative, les Clubs de Montesquieu Volvestre, Muret, La Vallée du Girou et Rion des Landes.

La priorité du Club sera le maintien en Fédérale 3, ce qui permettra, par ailleurs, d'honorer les nouvelles installations réalisées par le Canton.

Dans les animations à venir, vous pouvez retenir les dates du Samedi 2 Février (soirée antillaise avec le groupe Tempo), Samedi 30 Mars (soirée de l'amitié organisée par les joueurs), Samedi 13 Avril (soirée concert avec la chorale Les Voix de l'Alarie), Mercredi 1er Mai (Challenge Pascal Daverède grand tournoi des - de 9 et 11 ans).

Les CADETS et JUNIORS, avenir du Club, continuent brillamment leurs parcours de phase qualificative.

Les JUNIORS sont actuellement en tête de poule, devant Tournay, Lombez et Juillan, avec 7 victoires et 1 nul sur 8 rencontres.

Les CADETS, prenant exemple sur leurs aînés, réalisent également de bons résultats, avec 7 victoires sur 10 matches joués. 4ème de leur poule à ce jour, ils peuvent espérer une place sur le podium, occupé aujourd'hui par Juillan, Nogaro et Tournay.

L'ECOLE DE RUGBY, forte de ses 180 licenciés, dont une vingtaine de jeunes filles, reste stable dans son effectif. Elle participe, en nombre et qualité, aux divers tournois de masse organisés sur les Hautes-Pyrénées et le Gers (Comité Armagnac-Bigorre). Elle obtient de brillants résultats dans chaque tournoi et espère bien les confirmer dans ceux à venir, dont certains en dehors du Comité.

LES BOUSSALOUS



L'année 2012 a été forte en événements pour les Anciens du Rugby de Pouyastruc. Il y a eu le voyage en Irlande en février, second envol vers les Terres Anglo-Saxones depuis la création de l'Association, et notamment le tournoi annuel des Boussalous.

Au mois de juin donc, notre 5^{ème} tournoi a eu lieu. A l'occasion de cet anniversaire, 13 équipes ont répondu présentes, dont l'équipe féminine de TARBES et une équipe mixte débutante en tout point à ce jeu. Le Club de l'U.S.C. Pouyastruc a été convié comme chaque année avec également, les Anciens de l'U.S.Pouyastruc. Beaucoup de monde était donc attendu pour se joindre à cette fête, et ce fût le cas.

Les rencontres se sont déroulées dans un esprit chaleureux comme d'habitude. La finale de ce tournoi a opposé les Tournayais aux Pouyastruc. Tout ce beau monde s'est ensuite retrouvé à la salle des fêtes de LASLADES pour poursuivre la soirée. Les remises de récompenses ont été réalisées avant de débiter l'apéritif. Le traditionnel bouclier des Frelons gagné l'an passé par les Magnoacais, devenu emblématique maintenant, a été remis aux Tournayais, vainqueurs des Pouyastruc qui n'ont pas démérité loin delà. L'apéritif resserrait les liens entre tous les joueurs des différentes équipes, terminé les querelles de clochers d'antan, l'ensemble des convives se réjouissait de passer un agréable moment de convivialité. Le repas était également apprécié, tant sur le contenu que sur la quantité. Les invités n'ont pas manqué de remercier et congratuler les Frelons de cette journée dans son ensemble.

Les entraînements ont repris courant septembre avec l'arrivée de nouveaux « jeunes vieux » venant gonfler l'effectif "joueurs". Ils se réalisent de 18H30 à 20H00, chaque vendredi soir. Il a été décidé d'aller se restaurer à l'issue chez notre ami Dule, après l'effort. Cette option est appréciée, les repas étant toujours aussi bons et consistants. C'est le moment aussi de se rappeler l'époque où nous étions en activité, de ressasser les bons instants, les mauvais étant oubliés...

Une participation au tournoi de MIELAN a eu lieu courant novembre. La réception a été particulièrement réussie, ce tournoi ayant été réalisé à l'occasion du "tue cochon". A l'arrivée des équipes le matin, avant l'échauffement et les rencontres, petit déjeuner à l'ancienne, pâté, grillades, ... Dur d'être vétérans !!

Le samedi 19 janvier 2013, la 6^{ème} Assemblée Générale se déroulait à la nouvelle salle des Associations de POUYASTRUC. De nombreux adhérents étaient présents. Le Bureau a démissionné comme le veut le protocole, et a été reconduit pour une année. Divers sujets ont été lancés pour cette nouvelle année avec déjà, notre 6^{ème} tournoi qui aura lieu le 29 juin 2013. Le nombre d'équipes ne sera pas réduit, bien au contraire, deux à trois devraient venir se rajouter aux autres. La renommée de ce tournoi ne cesse de s'amplifier, de part le jeu qui se pratique et de part la bonne ambiance d'après-match. Cette année, l'animation de la soirée va s'en aucun doute plaire à l'ensemble des invités, il faut bien satisfaire nos invités.

Après la réunion, nous nous sommes rendus au bowling à TARBES où nous avons passé une soirée sympathique, le lieu de la soirée ayant été gardé secret et annoncé au cours de la réunion aux adhérents. Là encore, cette idée de se retrouver tous dans cette salle de jeu a été aussi appréciée, tout le monde s'est amusé comme des ... enfants !

Une sortie rugbystique à Anoeta à San Sebastian va avoir lieu le 23 mars pour aller assister à la rencontre de BAYONNE qui reçoit TOULON. Nous nous rendrons après "l'effort" au Vieux Bayonne pour aller reprendre des forces...

D'autres activités vont voir le jour, on tiendra tout le monde au courant un peu plus tard.

Bruno DUBIE



CALENDRIER de COLLECTE



SYMAT

SYNDICAT MIXTE DE L'AGGLOMERATION TARBAISE

COUSSAN - GONZÉ - HOURC -
LANSAC - LASLADES -
POLYSTRUC - SARROUILLES
SOUEAUX

COLLECTE DU BAC JAUNE TOUTS LES 15 JOURS
LUNDI (SEMAINE IMPAIRE)*
La collecte habituelle est collectée en même temps que le bac jaune.

COLLECTE DU BAC GRENAT TOUTES LES SEMAINES LE
MERCREDI

SI LE MERCREDI EST FÉRIÉ LA COLLECTE DU BAC
SE FERA LE **SAMEDI** PRÉCÉDENT.

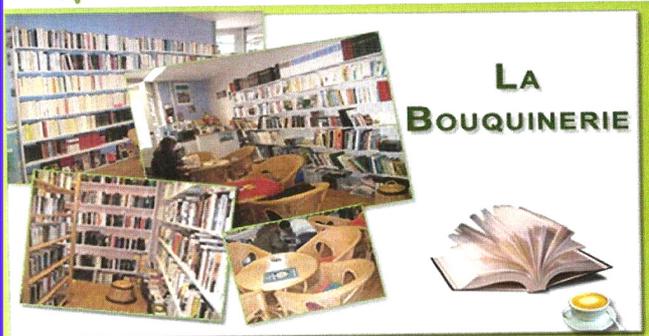
SI LE LUNDI EST FÉRIÉ LA COLLECTE DU BAC
SE FERA LE **SAMEDI** PRÉCÉDENT.



ne jetez plus ! RECUPEREZ !



Librairie associative
www.recup65.com



LA
BOUQUINERIE

RÉCUP'LIVRES

VENTE A PETITS PRIX LIVRES D'OCCASIONS

DU LUNDI AU SAMEDI :
9H00 à 12H30 - 15H00 à 19H00
75, AVENUE BERTRAND BARRÈRE - 65000 TARBES
☎ 05.62.93.46.74



Récupération
de livres sur
rendez-vous



LA RECYCLERIE DES FORGES

ESPACE ARLETTE DUBALEN

Les Associations d'Insertion Professionnelle de Tarbes soutenues par le SYMAT s'unissent pour créer la recyclerie des Forges, le nouvel atelier expérimental au service de l'emploi et du développement durable.

VENTES D'OCCASIONS Meubles - Electroménagers - Informatique - Fripes - Livres
BibLOTS - Vélos - Scooters - Motoculture...



Recyclerie Associative et d'Insertion 27 avenue des forges 65000 TARBES
<http://larecycleriesdesforges.asso-web.com/> 09.53.727.527/06.24.56.35.87

- ⇒ Un espace vente de 120 m² est à votre disposition
- ⇒ Un espace accueil des dons afin de réemployer les objets
- ⇒ Ouverture les **jeudis, vendredis et samedis de 10h à 12h et de 14h à 18h**



(Plan au dos)



Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

Pour aider à la conservation des espèces animales et végétales menacées, le Grenelle a prévu d'instaurer une Trame verte et bleue sur tout le territoire français.

Le 2 Janvier 2013, le décret réglementant cette TVB a été publié au Journal Officiel : Désormais, l'aménagement des territoires devra tenir compte du maintien de la biodiversité en préservant tous les êtres vivants (faune et flore) qui vivent dans ces espaces ainsi que les milieux naturels qui en sont les supports.

La première cause de l'appauvrissement de la biodiversité est la destruction, la réduction et la fragmentation des habitats naturels. Ce phénomène est la conséquence d'un développement non maîtrisé de l'urbanisation, liée à l'évolution de la démographie qui se traduit par une artificialisation du territoire : 600 km² par an disparaissent sous le bitume ou le béton, soit l'équivalent d'un département français tous les sept ans. La progression de ces surfaces artificialisées est 4 fois plus rapide que la croissance démographique.

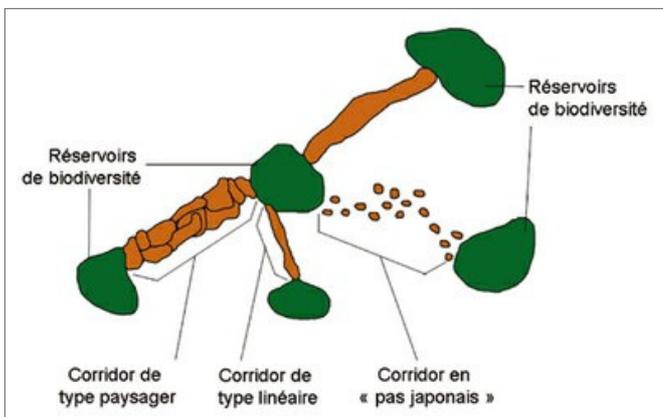
Les aménagements du territoire (routes, villes, barrages, ...) ainsi que l'agriculture intensive sont autant d'obstacles à la circulation des espèces et ces dernières se retrouvent isolées.

Une démarche de projet est donc nécessaire : un territoire soumis à une dynamique démographique et urbaine sans projet peut rapidement conduire à la destruction, ou au morcellement d'espaces naturels, agricoles, forestiers démesurés ou inadaptés.

A cette cause d'érosion de la biodiversité, s'ajoutent la surexploitation de certaines espèces, les pollutions de l'eau, des sols et de l'air, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et le changement climatique.

Il est donc demandé aujourd'hui aux collectivités locales d'agir pour freiner la dégradation et la disparition des milieux naturels et de les relier entre eux pour maintenir la connectivité entre les espèces et les milieux.

L'enjeu majeur est de concilier préservation des capacités écologiques des territoires et activités humaines,



Les continuités écologiques constitutives de la TVB comprennent deux types d'éléments : « les réservoirs de biodiversité » et les « corridors écologiques ».

Les réservoirs représentent sur les cartes de la Trame verte et bleue par exemple des forêts, des dunes, landes, coteaux calcaires, des cours d'eau ou parties de cours d'eau, des zones humides

Ces réservoirs sont reliés entre eux par des corridors écologiques ;

Continus comme les **cours d'eau** pour les poissons, les **haies**, ou discontinus, pour des espèces susceptibles de voler ou de traverser les espaces inhospitaliers des courtes surfaces minéralisées (pour des petits mammifères ou des reptiles, des cerfs).



animaux et aux plantes plus complexes.

L'impact de la perte de biodiversité dans le monde est comparable à celui d'autres changements globaux comme le réchauffement climatique ou l'excès d'azote déversé par l'agriculture.

(Revue Nature du 6/0/2012)

HISTOIRE DU VILLAGE DANS LES CARTES

La carte de Cassini est la première carte géométrique couvrant l'intégralité du royaume de France. Elle fut dressée par la famille Cassini, principalement César-François Cassini (Cassini III) et son fils Jean-Dominique Cassini au XVIII^e siècle (. entre 1750 et 1790)

Sur demande de Louis XV, César François Cassini de Thury dessine à la plume la première carte entière du Royaume de France sur 154 feuilles de format 104cm x 73cm et 26 feuilles partielles de formats divers. L'échelle est d'une ligne pour cent toises, soit une représentation au 1/86400ème.

Ils commencent à mesurer les distances par triangulation en 1760 en s'appuyant sur le réseau géodésique établi de 1692 à 1744 par le grand-père Cassini

Les levés commencent en 1760 et finiront en 1789 . Leur travail s'appuie sur le réseau géodésique établi de 1683 à 1744 par le grand-père Cassini .

Sur la carte de Pouyastruc, on distingue deux chapelles (St Exupère et St Roch .

La chapelle St Exupère , au croisement à l'entrée du village (près de la maison de Pierre Menvielle) . La chapelle St Roch : peut-être auprès de la maison Dalier ?

On distingue aussi sur cette carte l'emplacement de la tuilerie Duco (ex maison Dufréchou) qui a marqué l'histoire du village : un village de potiers . Y figure aussi , la nouvelle route créée par l'intendant d'Etigny

LA CARTE DE CASSINI (1760-1790)



Le **cadastre napoléonien** ou **ancien cadastre** est un cadastre parcellaire unique et centralisé, institué en France par la loi du 15 septembre 1807, à partir du « cadastre-type » défini le 2 novembre 1802. C'était un outil juridique et fiscal, permettant d'imposer équitablement les citoyens aux contributions foncières. Il fut levé par les méthodes de l'arpentage et fut révisé par la loi du 16 avril 1930.

Les travaux, commencés en 1808, progressent rapidement et se développent à un rythme accéléré pour se terminer en 1850 sur tout le territoire français.

Dès l'ouverture des Etats généraux de 1789, les assemblées électorales réclament l'exécution d'un cadastre général, seul capable de mettre fin à l'arbitraire existant.

« Les demi-mesures font toujours perdre du temps et de l'argent. Le seul moyen pour se sortir d'embarras est de faire procéder sur le champ au dénombrement général des terres, dans toutes les communes de l'Empire, avec arpentage et évaluation de chaque parcelle de propriété. Un bon cadastre parcellaire sera le complément de mon code, en ce qui concerne la possession du sol. Il faut que les plans soient assez exacts et assez développés pour servir à fixer les limites de propriété et empêcher les procès ».

Napoléon Juillet 1807

LE CADASTRE NAPOLEONIEN

1808—1830



Cadastre napoléonien entreposé à la Mairie de Pouyastruc

LE CŒUR DU VILLAGE



Sur ce plan, dressé entre 1807 et 1820 on reconnaît au premier coup d'oeil :

Les routes et les chemins publics en trait noir plein,

Les chemins privés en trait noir pointillé,

Les cours d'eau, les mares en bleu clair: les deux ruisseaux **le Laricouau** qui traverse le chemin du Hountaneou (l'actuelle rue de la poste) et **le Lahount** (en bas de l'actuelle rue de la Fontaine)

Les bâtiments coloriés en rouge, le contour des constructions a été renforcé du côté de l'ombre, en supposant le plan éclairé de gauche à droite sous un angle de 45°.

Les bâtiments publics et autres propriétés non imposables nuancés **en bleu gris**:: **l'église** se distingue bien mais on remarque que la nouvelle mairie n'a pas été encore construite (le bâtiment figurant sur le plan sera détruit en 1834 , et sur son emplacement, la construction de la nouvelle mairie s'achèvera en 1839).

Le presbytère , lui non plus, ne figure pas , puisqu'il a été construit en 1869 sur la parcelle 612 à l'emplacement du bâtiment dessiné , ainsi que l'école des filles , construite en 1881 sur la parcelle 482.

Le cœur du village où sont regroupées les maisons est concentré sur la rue de la carrère,(actuelle rue du centre). Une grande majorité des maisons actuelles de la Carrère figurent sur ce plan (, comme entre autres , la maison Bergos, la maison paroissiale, la maison dite « de Berthe »). On peut donc dire qu'elles sont antérieures à 1830.



L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE

Depuis 2007, le Ministère de la Culture et la Région , conduisent l'Inventaire général du patrimoine culturel et ont mis en place un dispositif de soutien à sa restauration .

L'aide régionale est mobilisable pour la restauration de 4 types de patrimoine :

- Les édifices intégrés dans un dispositif réglementaire (classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques, .),
- **Le bâti d'architecture traditionnelle non protégée et témoin de l'activité rurale de Midi-Pyrénées**,
- Les objets d'arts mobiliers, les peintures murales et les vitraux, Les orgues et carillons.

La documentation ainsi réunie sera mise à disposition de tous sur le site du Patrimoine. Chacun pourra désormais y consulter les dossiers d'inventaire et la photothèque, découvrir des sites ou monuments en visites virtuelles, parcourir l'actualité de la recherche et de la restauration, et faire un constat sur la société dans une période donnée .

Si votre maison est ancienne, et témoigne des savoirs faire traditionnels, vous pouvez l'inscrire sur l'inventaire du patrimoine (vous pouvez vous adresser à l'association Parenthèses).

Le cadastre napoléonien peut vous donner des indications sur sa construction (avant, après 1830). Vous pouvez compléter ensuite avec l'état civil, qui vous mettra sur la piste des familles qui habitaient la maison, leur condition sociale, puis avec les archives des notaires qui vous en préciseront les différents propriétaires. Souvent, la mémoire des anciens est très utile pour vous donner ces indications.

<http://patrimoines.midipyrenees.fr/>

QU'APPELLE-TON PATRIMOINE ?

La notion de patrimoine s'est élargie au cours des siècles. Elle couvre aujourd'hui un ensemble de biens matériels et immatériels (les langues locales, les savoir-faire, les traditions...

Le patrimoine rural se définit au sens le plus large comme l'ensemble des biens matériels et immatériels à caractère naturel, culturel, architectural que nous transmettons aux générations futures. Il est composé de tous les éléments constitutifs de l'histoire et de l'identité des campagnes :

Les paysages façonnés par l'homme au fil des siècles avec leur faune et leur flore liées à l'agriculture,

Les édifices et leur rapport à l'environnement :

Le mode d'implantation des constructions,

Les formes des villages,

L'architecture des bâtiments,

Les matériaux régionaux

Les édifices témoins des modes de vie et de pensée :

fontaines, lavoirs, cabotes, oratoires,

Les techniques, outils et savoir-faire nécessaires à

leur création et à leur entretien (les toitures en lave, les tuiles vernissées, les enduits,)...

Les traditions culturelles, religieuses, sociales, culinaires,

Les produits du terroir,

Les documents relatifs à ces différents aspects (archives)

La mémoire orale

http://www.ruralinfos.org/xcahier_redaction.php?id_article=1730

MAIRIE

05.62.33.22.54

09.77.60.76.53

Fax: 05.62.33.25.26

Secrétaires:

Fabienne BALLESTA

Alexandra ABADIE

mairie-pouyastruc@wanadoo.fr

Lundi : 9h à 11h - 16h à 18h

Mardi : 9h à 11h

Jeudi : 9h à 11h - 16h à 18h

Vendredi : 9h-11h

Permanences du maire:

Mardi : 17h30 - 19h

Tel de M. le Maire:

06.83.35.44.82

Autres jours : sur rendez-vous

Marie Josiane BEDOURET

(Conseillère Générale

Présidente du SIVOM)

05.62.96.50.02 07.86.18.45.17

Permanence à la mairie

Le Jeudi de 17h à 19h

BIBLIOTHÈQUE

05.62.33.67.39

Alexandra ABADIE

Mail : bibliotheque-pouyastruc@orange.fr

Ouverture au public :

Lundi et Vendredi ;

De 16h à 18h et

Mercredi de 14h à 16h

Bibliothèque scolaire :

Jeudi de 11h à 12h et

De 14h à 17h

ECOLE

05.62.33.22.56

Directeur : **Pascal CHARRIER**

Mail :

ce.0650816J@ac-toulouse.fr

DÉCHETTERIE

Mardi, Jeudi et Vendredi

De 14h à 18h

Mercredi et Samedi

de 9h à 12h et

de 14h à 18h

L'ADMR

Tel:05.62.33.29.70

Responsable : Mme AGOSTA

Lundi et Mardi : de 9h à 12h -

Jeudi : de 14h à 16h30

Permanence téléphonique:

du Lundi au Vendredi

de 9h à 12h - de 14h à 17h

CABINET MEDICAL

05.62.33.22.40

05.62.33.22.61

CABINET DENTAIRE

05.62.33.22.60

CABINET D'INFIRMIERES

05.62.33.22.46

GENDARMERIE

05.62.33.25.18

Commandant de brigade :
Adjudant Daniel MAZOU-NAVE

De 8h à 12h et de 14h à 18h (horaires bureau)

Permanence téléphonique en continu

de 12h à 14h et de 18h à 8h appels dirigés sur Tournay ou Tarbes

LA FRATERNELLE

Président:

Christian FORGUES

05.62.33.23.43

06.86.68.55.83

Trésorière

Rolande LARAZABAL

05.62.33.24.64

06.83.41.87.48)

LA POSTE

05.62.33.22.51

Receveur :

Didier LECLERC

(basé à Aureilhan)

De 9h à 12h et

de 13h30 à 16h30

Samedi : de 9h à 12h

Fermée le Mercredi

Levée : 15h50

CARNET depuis Novembre 2012

NAISSANCES

Valentin, Arthur DUESSO : le 21.12.2012

DECES

Rosa DUPRAT : le 07.201.2013